

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE D'USELDANGE

Useldange, le 24 avril 2026

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, dans sa séance du 27 février 2026 a fixé le taux à appliquer en matière d'impôt foncier pour l'année 2027.

Approbation ministérielle : FC03-2026-A005.

La délibération y afférente est à disposition du public à la maison communale d'Useldange du 27 avril 2026 au 12 mai 2026 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre



Pollo BODEM

le secrétaire



Marco VERSALL

